

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME Réunion de 2016

Séance du 12 et 13 avril 2016

**CD20160412_50
id. 2473**

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-L. DEPRINCE, M. D. ROGER

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE
EN MATIÈRE D'INSTALLATIONS SPORTIVES
DES COLLÈGES**

Monsieur le Président invite l'Assemblée départementale à examiner, au cours de la session du Budget Primitif, les propositions budgétaires 2016 en matière d'installations sportives des collèges.

I - FONCTIONNEMENT

1. Autres prestations de service <i>(article 611 - sous-fonction 221)</i>	4 000 €
2. Locations mobilières <i>(article 61353 - sous-fonction 221)</i>	15 000 €
3. Entretien et réparation gymnases <i>(article 6152211 - sous-fonction 221)</i>	3 000 €
4. Prestation de surveillance <i>(article 6282 - sous-fonction 221)</i>	600 €

II - INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement comprennent :

1. Le programme de travaux annuels,
2. Les programmes de travaux pluriannuels sur les gymnases,
3. Le programme d'équipement (1er équipement ou renouvellement).

1. Travaux annuels de grosses réparations *(article 231314 - sous-fonction 221)*

Concernant les dépenses d'investissement (grosses réparations, interventions urgentes), les communes concernées sont assujetties à participation financière à hauteur de 50 % du montant hors taxes de l'opération, pour les seules installations sportives couvertes, l'entretien et le fonctionnement étant à la charge de la commune.

Pour les installations sportives extérieures (plateaux sportifs et aires d'athlétisme), le Conseil Départemental, qui a la charge des collèges, assure 100 % du financement de ces équipements qui sont utilisés par les collégiens exclusivement.

Pour l'ensemble des interventions auxquelles le Département aura à faire face dans le cadre de ces travaux d'investissement, Monsieur le Président propose de prévoir, sur l'article 231314 - sous-fonction 221, les crédits suivants pour 2016 :

Autorisation de programme 2016.....**136 000 €**

Crédits de paiement inscrits au BP 2016	226 000 €
- au titre de l'AP 2013 : 20 000 €	
- au titre de l'AP 2014 : 70 000 €	
- au titre de l'AP 2016 : 136 000 €	

L'autorisation de programme de **136 000 €** se décompose comme suit :

Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne

Traçage terrain de badminton gymnase 40m x 20m..... 1 000 €

Collège Pierre Darasse à Caussade

Remplacement plaques plafond gymnase 40m x 20m.....40 000 €

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

Elargissement de la zone de saut en longueur..... 15 000 €

Collège Jean Jaurès à Montauban

Mise en place d'un chauffe-eau gymnase 30m x 20m.....10 000 €

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val

Rénovation du plateau sportif extérieur.....70 000 €

2. Travaux pluriannuels

a- Construction de gymnases

(article 23812 - sous-fonction 221)

Les communes concernées sont assujetties à participation financière de la manière suivante :

- 50 % du coût de base de l'opération HT et,
- 100 % des travaux supplémentaires HT éventuellement demandés par la Commune en complément du programme de base.

Le plan pluriannuel pour la construction d'installations sportives couvertes dans les collèges du Département s'élève à **6 865 000 €** et concerne les opérations suivantes :

Construction d'une salle de gymnastique 30m x 20m au collège Jean Lacaze à Grisolles

Le montant prévisionnel de cette opération a été estimé à **1 265 000 € TTC**. La SEMATEG a été retenue pour la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'architecte Pégot-Ogier a suivi cette opération qui sera livrée prochainement.

Au titre de 2016, Monsieur le Président demande de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **351 720 €** sur l'autorisation de programme 2012.

Construction d'une salle de sports collectifs 48m x 26m au collège Manuel Azaña à Montauban

La SEMATEG a été désignée comme mandataire et le cabinet d'architectes Taillibert a été retenu pour cette construction.

Le coût prévisionnel de base de cette opération est évalué à **2 400 000 € TTC**.

Au titre de 2016, Monsieur le Président demande de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **117 240 €** sur l'autorisation de programme 2013.

Construction d'une salle de sports collectifs 48m x 26m au collège Vercingétorix à Montech

Cette structure, dont le coût s'est élevé à **3 200 000 € TTC**, a été livrée le 5 février 2016.

La commune a participé à 50 % du montant HT des travaux de base et a financé à 100 % des prestations supplémentaires qu'elle sollicitait. De plus, des fondations spéciales ont été réalisées nécessitant une majoration financière.

Au titre de 2016, Monsieur le Président demande de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **176 250 €** sur l'autorisation de programme 2012.

b- Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases (PPIG)

(article 231314 – sous-fonction 221)

Les opérations relatives au Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases représentent un investissement de plus **1,4 millions d'euros**.

Il reste à ce jour une opération sur le gymnase du collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val qui sera livrée fin 2016.

Au titre de 2016, Monsieur le Président demande de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **44 000 €** sur l'autorisation de programme 2013.

c. Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)
(article 23812 – sous-fonction 221)

A l'instar ce de qui est mis en œuvre pour les collèges publics, il convient de planifier un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) en direction des installations sportives dont le Département est propriétaire.

Monsieur le Président propose donc, lors de la session, de voter une autorisation de programme de **412 600 €**.

**3. Équipement, complément et renouvellement du gros matériel
d'éducation physique et sportive**
(article 21571 - sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2016..... **50 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédit de paiement :
BP 2016 : 40 000 €
BP 2017 : 10 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2016..... **40 000 €**

Cette enveloppe est destinée au complément et renouvellement des équipements indispensables à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la politique départementale en matière d'installations sportives dans les collèges au titre de l'exercice 2016 détaillée ci-dessus ;

- Adopte, selon les répartitions et échéanciers proposés, les autorisations de programme et ratifie l'inscription des crédits de paiement détaillés ci-dessous :

A – FONCTIONNEMENT

Autres prestations de service.....4 000 €

Article 611 - Sous-Fonction 221

Locations mobilières.....15 000 €

Article 61353 - Sous-Fonction 221

Entretien et réparations gymnases.....3 000 €

Article 6152211 - Sous-Fonction 221

Prestation de surveillance.....600 €

Article 6282 - Sous-Fonction 221

B- INVESTISSEMENT

1er équipement, complément et renouvellement du gros matériel d'EPS.....40 000 €

(avec une autorisation de programme 2016 de 50 000 €)

Article 21571 - Sous-Fonction 221

Travaux annuels et pluriannuels dans les gymnases.....270 000 €

(avec une autorisation de programme 2016 de 136 000 €)

Article 231314 - Sous-Fonction 221

Travaux pluriannuels (Agenda d'Accessibilité Programmé).....645 210 €

(avec une autorisation de programme 2016 de 412 600 €)

Article 23812 - Sous-Fonction 221

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC